



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2026 A 18H SALLE DE LA SERVI SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR ROUX PHILLIPE, MAIRE

Présents : ANDRE Willy, ARNAUD Sylvie, BRAUER Didier, CASTANIER Gilles, CHARLES Christelle, MARSEILLE-DIDELOT Magalie, CHRETIEN Emmanuel, DAMANCE Denis, ESCAFFRE Jean-Pierre, LABLANCHE Fanny, MONTBARBON Sylvie, SERRANO Marie José, SERRAT Kevin.

Absente excusée : LAPORTE Virginie, représentée par CHARLES Christelle.

Secrétaire de séance : CHARLES Christelle.

Président de séance : Monsieur Le Maire : Philippe ROUX.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2026.

ORDRE DU JOUR

1/ MISE A DISPOSITION DE LA SALLE AU PROFIT D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de manière ponctuelle et gratuite la salle communale « L'oustau Dei Vincen » et la salle de sport communale au profit de Monsieur NOHAN DUDON, sportif de haut niveau – para karaté, sous réserve du respect du règlement intérieur des équipements communaux ainsi que des consignes de sécurité en vigueur.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2/ ANNULE ET REMPLACE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, à caractère permanent, pour la durée du mandat du conseil municipal.

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire ou son représentant.

Elle comprend, en outre, 3 membres titulaires et un nombre égal de suppléants, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Élection des membres

Après avoir procédé à l'élection, sont élus :

Membres titulaires :

- MONTBARBON Sylvie
- ESCAFFRE Jean-Pierre
- SERRAT Kevin

Membres suppléants :

- ANDRE Willy
- ARNAUD Sylvie
- LAPORTE Virginie

APPROUVE A L'UNANIMITE

3/ CONSTITUTION DE LA CCID

Il est nécessaire de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

La liste suivante est proposée :

SERRAT KEVIN	CANASTREIRO LAURENCE
MONTBARBON SYLVIE	ANDRE NICOLAS
ROUX NICOLAS	WOLFF PATRICK
CHARLES CHRISTELLE	ARNAUD ANTOINE
CASTANIER GILLES	DIDELOT PATRICK
SERRANO MARIE JOSE	TOSELLO JULIEN
BOSC GERARD	LAFAURIE JEAN-MARC
SPITERI LAURA	REGENT CHRISTIAN
SERRAT MICHEL	WALLOIS ROBERT
ESCAFFRE JEAN-PIERRE	PACYNA FRANCK
DECHERF HENRI	DAMANCE DENIS
BRAUER DIDIER	ANDRE WILLY

APPROUVE A L'UNANIMITE

4/ DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL VAR INGENIERIE

La commune a adhéré à l'agence technique départementale « var ingénierie » constituée en 2024.

Cet établissement public administratif a pour objet statutaire d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financière ainsi qu'une centrale d'achat afin de mutualiser les dépenses en lien avec les projets accompagnés.

Pour faire suite aux récentes élections municipales, il convient de désigner de nouveaux représentants pour la commune de Vins-sur-Caramy.

Monsieur Jean-Pierre ESCAFFRE est proposé en tant que titulaire et Monsieur Kevin SERRAT en tant que suppléant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

5/ PARTICIPATION COMMUNALE TRANSPORT SCOLAIRE 2026/2027

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une participation communale afin de contribuer à la prise en charge des frais relatifs aux transports scolaires.

La participation proposée est figurée dans le tableau ci-dessous :

RÉSEAU	Abonnement Annuel	Participation intercommunale	Participation communale
Agglomération Provence Verte	110 € Primaire	0 €	0 €
Mouv'en bus	110 € Collège / Lycée / Etudiant jusqu'à 26 ans	50 €	30€
La Région	90 € Collège / Lycée / Etudiants jusqu'à 26 ans	30 €	30€
ZOU	45 € Quotient familial inférieur à 800 € Collège / Lycée / Etudiants jusqu'à 26 ans	20 €	17.5€

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte relatif à ces acquisitions.

6/ ACQUISITION DE PARCELLES A « LE PLAN DE VINS »

la SAFER PACA propose à la commune l'acquisition des parcelles suivantes en complément des parcelles mentionnées dans la délibération n°2026-027 du 27 avril 2026 :

- Section A n°411 et 412, lieudit « Les Vargonnes », d'une superficie totale de 4 250m²
 - Section A n°667 et 668, lieudit « le Plan de Vins », d'une superficie totale de 2 537m²
- Soit une superficie totale de 6 787m².

Ces parcelles sont proposées au prix de 1 020€ auquel s'ajoutent les frais SAFER estimés à 96€ soit un coût total de 1 116€.

Le Maire soumet l'acquisition de ces parcelles au vote du Conseil.

APPROUVE A L'UNANIMITE

7/ VENTE D'EAU (CEO)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été passée avec la ville de TOULON le 15 avril 1985, modifiée par l'avenant n°1 du 16 septembre 1991, accordant l'exploitation du service des Eaux et de l'Ozone pour la fourniture d'eau potable par la commune de Vins-sur-Caramy.

La Compagnie des Eaux et de l'Ozone doit verser chaque année au 15 janvier une indemnité de 30 489,80 € (trente mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingts centimes).

Cette somme est actualisée chaque année selon les variations de l'indice des prix à la consommation (tous ménages) publié par l'INSEE, soit : 65.163,08€

Monsieur Le Maire soumet au vote du Conseil l'approbation du montant de l'indemnité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

8/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le rôle essentiel des associations dans l'animation de la vie locale, le développement des activités culturelles, sportives, sociales et de loisirs, ainsi que dans le maintien du lien social au sein de la commune.

Afin de soutenir leurs actions et leur fonctionnement, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations communales pour l'année 2026, selon la répartition suivante :

Association	Montant attribué
Coutumes et traditions	300 €
Les boulomanes vinsois	650 €
L'Amical des marronniers	300 €
Spirit bushido	300 €
La récré Vinsoise	550 €
Les chasseurs vinsois	600 €
Les voix du Caramy	300 €
Reg'Arts	400 €
L'Atelier vocal	300 €
Le comité des fêtes	200 €

Association	Montant attribué
Les baladins vinsois	300 €
Le souvenir Français	150 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil l'attribution des subventions aux associations communales selon le tableau ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

9/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDC 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune souhaite engager des travaux de rénovation du bâtiment communal situé 10 rue de la Vierge, afin d'améliorer la performance énergétique, de mettre aux normes l'accessibilité et de réhabiliter des locaux.

Ces travaux comprennent notamment :

- Création d'une sortie de secours,
- Changement des menuiseries,
- Réfection de l'électricité, de la plomberie, du sol et des peintures,
- Rénovation de la façade,
- Installation de pompes à chaleur réversible.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 392 400 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financier	Montant HT
CAPV	78 480 €
Commune	78 480 €
Département du Var	78 480 €
Région PACA	156 960 €
Total HT	392 400 €

Afin d'accompagner le financement de cette opération, la commune souhaite solliciter une aide financière auprès de Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au titre du Fonds de concours.

APPROUVE A L'UNANIMITE

10/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune souhaite engager des travaux de rénovation du bâtiment communal situé 10 rue de la Vierge, afin d'améliorer la performance énergétique, de mettre aux normes l'accessibilité et de réhabiliter des locaux.

Le projet comprend :

- Maitrise d'œuvre,
- Création d'une sortie de secours,



- Réfection de l'électricité, de la plomberie, du sol et des peintures,
- Rénovation de la façade,
- Installation de pompes à chaleur réversible.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 392 400 € HT.
Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financier	Montant HT
CAPV	78 480 €
Commune	78 480 €
Département du Var	78 480 €
Région PACA	156 960 €
Total HT	392 400 €

Afin d'accompagner le financement de cette opération, la commune souhaite solliciter une aide financière auprès de la Région PACA.

11/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune souhaite engager des travaux de rénovation du bâtiment communal situé 10 rue de la Vierge, afin d'améliorer la performance énergétique, de mettre aux normes l'accessibilité et de réhabiliter des locaux.

Le projet comprend :

- Maitrise d'œuvre,
- Création d'une sortie de secours,
- Changement des menuiseries,
- Réfection de l'électricité, de la plomberie, du sol et des peintures,
- Rénovation de la façade,
- Installation de pompes à chaleur réversible.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 392 400 € HT.
Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financier	Montant HT
CAPV	78 480 €
Commune	78 480 €
Département du Var	78 480 €
Région PACA	156 960 €
Total HT	392 400 €

Afin d'accompagner le financement de cette opération, la commune souhaite solliciter une aide financière auprès du Département du Var.

Questions orales : Aucune questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Philippe ROUX

